

FFAM Club'infos

Lettre aux clubs

Septembre 2024

023

ÉDITO

Laurent Henry

Dans quelques jours nous allons basculer sur la saison 2025 et dans quelques semaines, l'olympiade 2020-2024 se terminera et cette fin d'année marquera le renouvellement des comités directeurs des ligues et de la fédération.

Les clubs, les ligues et la fédération ont besoin de bénévoles pour fonctionner.

Si l'investissement dans un club est important, il en est de même pour les structures départementales, régionales et nationales qui sont là pour à la fois guider les clubs, les soutenir et proposer des animations permettant le développement de l'aéromodélisme.

Je sais, comme

beaucoup d'entre vous, que la fonction de dirigeant bénévole est ingrate car nous passons du temps à nous investir pour les autres et à sacrifier notre temps pour cela. Elle est ingrate car cela nous vaut des reproches de la part d'une minorité qui n'est là que pour consommer ou pour donner des leçons sans jamais se rendre compte des sacrifices et des difficultés que cela représente. Mais in fine, cette fonction de dirigeant est tellement valorisante et riche par la multitude des sujets à traiter et les échanges qu'elle génère. D'ici quelques semaines, les appels à candidature seront lancés pour les élections des ligues et de la fédération.

À retenir dans vos agendas

Assemblée générale élective

+ samedi 14 décembre en distanciel

Assemblée générale ordinaire

+ samedi 15 mars en Bretagne

Au plaisir de vous retrouver nombreux chez nos amis bretons au mois de mars prochain.

Chaque bénévole motivé peut apporter sa compétence et son énergie pour le développement de notre activité. Pour cela rien de plus simple, posez votre candidature et rejoignez nous. ■



Table des matières

| | |
|--|---|
| Nouveaux tarifs | 2 |
| Nouveautés extranet saison 2024-2025 | 2 |
| Dispositif pass Sport | 3 |
| Webinaires de rentrée | 4 |
| Honorabilité | 4 |
| Commission manifestation | 5 |
| Alcoolémie | 6 |
| Refonte des qualifications | 6 |
| Accueil d'un nouvel arrivant | 7 |
| Représentants CCRAGALS | 7 |
| Subventions | 8 |
| ANS | 8 |

FFAM
Fédération Française
d'AéroModélisme

Nouveaux tarifs

| Type de licence | | Montant 2025 |
|--|----------|--------------|
| pratiquant | adulte | 49 € |
| | junior 2 | 25 € |
| | junior 1 | 15 € |
| | cadet | 8 € |
| non-pratiquant (sans critère d'âge) | | 13 € |
| Montant déduit sur la licence en cas de renonciation à l'assurance individuelle accident | | 1,90 € |



Nouveautés extranet saison 2024-2025

Suppression de la licence compétition

Lors de la dernière assemblée générale de la FFAM, il a été décidé de supprimer la licence compétition à partir de la saison 2024-2025. Dorénavant, deux types de licence sont proposés : une licence pratiquant et une licence non-pratiquant.

+ Qu'est-ce que cela implique ?

- **Compétition fédérale** : tous les licenciés ayant une licence pratiquant active peuvent participer à une compétition fédérale.

- **Inscription à un championnat de France** : pour participer à un championnat de France 2025, le licencié devra être titulaire d'une licence pratiquant 2025 active. Attention, pour les championnats de France se déroulant en fin d'année 2024, le licencié devra avoir une licence compétition 2024 valide.
- **Licence FAI** : pour souscrire une licence FAI 2025, le licencié devra avoir une licence pratiquant 2025 active. La saisie des licences FAI 2025 sera possible à partir du 1 décembre 2024.

Attention : si vous souhaitez demander une licence FAI 2024, vous devez être en possession d'une licence compétition 2024.

Prise de la licence en ligne

Suite à divers retours d'expérience de dirigeants et licenciés, l'outil de prise de la licence en ligne a été modifié :

- Le tableau des cotisations clubs a été simplifié avec l'ajout de 3 colonnes distinctes : cotisations club, licence fédérale, total. Nous précisons que les cotisations renseignées en 2024 sont reprises pour la saison 2025. Pensez à bien les vérifier et à les modifier si besoin.
- La licence FAI peut maintenant être saisie et réglée en ligne par les licenciés via leur espace licencié.

Informations générales

| | |
|---|--|
| Nom court de la structure | R.M.C. THOUARSAIS |
| Statut Juridique | Association Voir les informations juridiques > |
| Adresse du siège | [REDACTED] |
| Téléphone Mobile | [REDACTED] |
| Adresse e-mail | [REDACTED] |
| Hiérarchie | FFAM FEDERATION FRANCAISE D AEROMODELISME LAMNA LAM NOUVELLE AQUITAINE DEPT079 DEUX-SEVRES |
| Parution sur le site internet fédéral | Oui |
| Parution sur les sites des partenaires de la FFAM | Oui |
| Je ne souhaite plus recevoir la Lettre au club sous format papier | Oui |

Dématérialisation de la lettre aux clubs

En plus d'un envoi par mail, la lettre aux clubs est également envoyée sous format papier à l'ensemble des présidents de clubs. Pour des raisons écologiques et économiques, nous proposons à l'ensemble des présidents de clubs de conserver ou non cet envoi papier.

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre aux clubs sous format papier, voici la procédure : dans votre espace dirigeant, cliquer sur « Mon club » => cliquer sur le carré bleu à côté d'Informations générales puis décocher « Je ne souhaite plus recevoir la lettre aux clubs sous format papier ».

- Parution sur le site internet fédéral
- Parution sur les sites des partenaires de la FFAM
- Je ne souhaite plus recevoir la Lettre au club sous format papier

Pour l'ouverture de la saison 2025, la saisie des passeports scolaires va se dérouler exclusivement sur l'extranet. La convention signée devra être envoyée à la fédération pour saisie dans l'extranet par le secrétariat fédéral. Une fois saisie, le club pourra saisir les passeports scolaires et les télécharger.

Retrouver le mémo explicatif « Convention et passeports scolaires » dans le contenu informatif : Formation => Tuto utilisation extranet.

Nous précisons que l'attribution des points dans le bilan des clubs se fait dès réception d'un compte-rendu signé par les deux parties. Le compte-rendu est à télécharger dans le contenu informatif : Aides fédérales => Bilan annuel activité club => Compte-rendu.

Le compte-rendu sera à déposer par le club dans l'extranet puis validé par la fédération. La procédure de dépôt est expliquée dans le mémo « Convention et passeports scolaires ».

Dispositif pass Sport



Le pass Sport est une aide financière du ministère des Sports à la pratique sportive. Le montant de l'aide s'élève à 50 € par enfant ou jeune adulte pour financer tout ou une partie de son inscription dans une association sportive, dans un club. Le dispositif est ouvert du 1^{er} juin au 31 décembre 2024.

- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

L'ensemble des clubs FFAM peut adhérer à ce dispositif, pour cela, il suffit seulement d'avoir un compte asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

+ Qui est concerné ?

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;

Nous vous invitons vivement à communiquer auprès de vos jeunes sur ce dispositif.

Tous les renseignements sur les démarches à effectuer par le club sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/accueil>.



Le Compte ASSO

Le site officiel de gestion d'association

Arnaud ROBERVAL
Déconnexion



FAQ



Assistance

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : AMICALE CANINE "4 PATT'FUN"

N° RNA W224001623 N° SIREN 520113762

[Consulter/modifier les informations administratives](#)

[Demander une subvention](#)

Association : LES CHIENS D'EVEIL D'ANJOU

N° RNA W491001823 N° SIREN 500416177

[Consulter/modifier les informations administratives](#)

[Demander une subvention](#) Besoin d'aide ?

Association : SUN MOO KWAN DOJANG (SMKD)

N° RNA W9N1000499 N° SIREN 990455493

[Consulter/modifier les informations administratives](#)

[Demander une subvention](#)

Webinaires de rentrée

Extranet saison 2024-2025

Afin de vous aider à suivre les étapes de réaffiliation et de souscription de licence, le siège fédéral vous propose de vous inscrire à l'un des webinaires animés par Ségolène Le Faucheur, assistante administrative au siège fédéral.

Le format proposé est le suivant : 45 min/1h - groupe de 4/5 personnes maximum avec possibilité d'échanges en fin de séance.



Uniquement sur inscription en cliquant sur le lien suivant : [lien](#) ou <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdannD4u-1VBr8DYgyeIULR0fk0t6D4W3YO-0gNRRIDxJpCNhw/viewform>

Nouveaux dirigeants : Présentation de la fédération et de l'extranet

Vous êtes nouvellement élu au sein du bureau de votre club et souhaitez connaître le fonctionnement de la fédération ? N'hésitez pas à contacter Ségolène à ffam@ffam.asso.fr.

Selon les retours, plusieurs webinaires pourront être proposés selon plusieurs thématiques : découverte de l'outil extranet, les aides fédérales disponibles, etc. ■

Honorabilité

Le contrôle de l'honorabilité : de quoi s'agit-il ?

Le code du sport prévoit que les activités de dirigeant (président, secrétaire et trésorier) dans les clubs, CDAM et LAM, d'encadrant (formateur, animateur, éducateur, responsable équipe de France, etc.), de juge soient interdites aux personnes qui ont fait l'objet de condamnations pour crimes et certains délits. Les licenciés FFAM qui occupent au moins l'une de ces trois fonctions sont soumis au contrôle de l'honorabilité. La fédération est tenue d'envoyer une fois par an, la liste des personnes concernées au ministère des sports qui est chargé du contrôle.

Les données demandées pour l'honorabilité sont celles indiquées sur la carte nationale d'identité à savoir :

- le nom de naissance,
- le 1^{er} prénom (attention, les prénoms composés doivent obligatoirement être séparés par un -),
- la date de naissance,
- le département de naissance,
- la commune de naissance.

Les dirigeants des clubs, des CDAM et des LAM (président, trésorier, secrétaire), les encadrants et les juges doivent remplir et signer **l'attestation d'honorabilité**. Celle-ci est conservée par le club dans lequel est délivrée la licence.

Plus d'informations dans le contenu informatif > *Fonctionnement fédéral* > *Les clubs* > *Honorabilité, éthique et intégrité*.

Il convient donc, lors de la prise de licence, de faire une vérification des informations ci-dessus concernant les membres de votre structure.

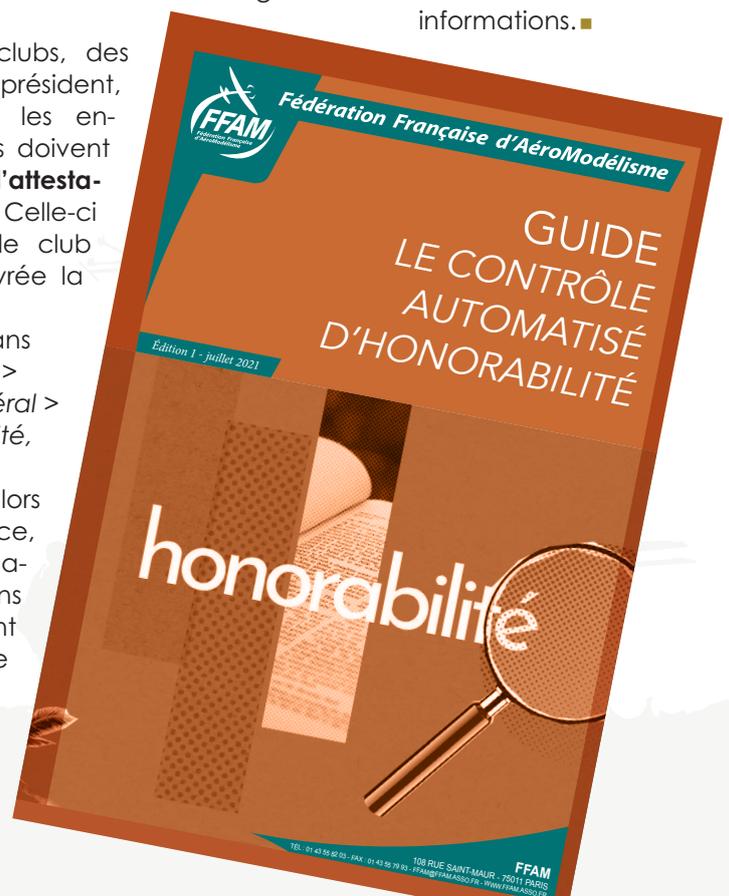


A savoir

Pour les dirigeants, les informations ci-dessus sont automatiquement demandées lors de la saisie de licence ou en cas d'occupation d'une des 3 fonctions. Pour les encadrants, la case "encadrant" devra être cochée lors de la saisie de licence ou à tout autre moment de l'année, et, inversement il faudra décocher la case quand la personne arrête toute fonction d'encadrement en cours de saison.

Pour les juges, dès lors que le licencié a une qualification de juge, la case juge sera automatiquement cochée. Les personnes qui refuseraient le contrôle devront renoncer à leur fonction de juge.

Nous rappelons que la vérification des informations est primordiale lors de la prise de licence car en cas de données erronées, les identités sont rejetées par le système du ministère et le secrétariat fédéral doit alors reprendre contact avec chaque personne pour corriger les données. Actuellement cela concerne près de 500 personnes sur les 2500 qui ont été soumises au contrôle d'honorabilité en 2024. Nous vous remercions d'être vigilants dans la saisie de ces informations. ■



Commission manifestation

Lors du comité directeur du 29 avril dernier, il a été décidé de mettre en place une commission manifestations composée de 3 à 5 personnes. Cette commission a pour objectifs principaux :

- désignation des formateurs fédéraux habilités à encadrer les formations pratiques de directeur de vols ;
- la prise en charge du suivi fédéral des formations réglementaires liées à l'arrêté manifestations ;
- proposition d'amendements sur le règlement manifestation incluant la gestion des QPDD et des dispositions relatives aux modèles de catégorie B.

Le président de cette commission est Louis Didier, également membre du comité directeur. Les deux autres membres sont Rémy Huckel (président de la LAM Grand Est) et Olivier Maugeard (club Team Aero Passion).

Il est nommé au sein de cette commission un responsable formation dont la mission sera de répondre aux interrogations des licenciés relatives aux formations des pilotes de catégorie B et directeurs des vols.

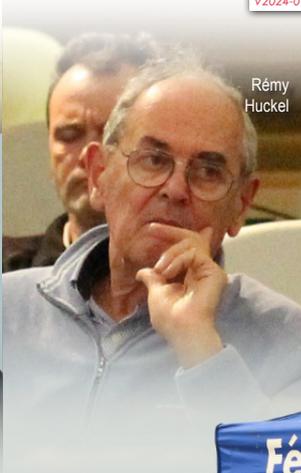
Formation directeur des vols (théorique et pratique)

La formation théorique est disponible via votre espace licencié (suivre une formation > Formation de directeur des vols). Une fois que vous l'avez validée, vous pouvez vous inscrire aux sessions pratiques dans votre région ou dans une région proche de chez vous. L'inscription est à effectuer via votre espace licencié dans l'onglet Manifestations > s'inscrire > session d'observation directeur des vols.

| Situation | Distance horizontale minimale au public |
|--|--|
| Atterrissage | Distance suffisante au public |
| Transfert de gaz | 20 m |
| Démarrage des moteurs | Aéronef sans équipage à bord de catégorie A: 30 m, sur l'axe prolongé à cet effet selon un axe parallèle au public Aéronef sans équipage à bord de catégorie B: 50 m, sur l'axe prolongé à cet effet selon un axe parallèle au public |
| Manœuvres de décollages et d'atterrissages | Distance horizontale minimale au public |
| Presentation en vol - Aucune évolution convergente vers le public, à contre face au public | Aéronef sans équipage à bord de catégorie A: 50 mètres Autres aéronefs sans équipage à bord Aéronef sans équipage à bord de catégorie B: 100 m pour les évolutions de virage 90° et pour les autres évolutions |



Louis Didier



Rémy Huckel



Olivier Maugeard

Fédération Française D'AéroModélisme



Alcoolémie

En 2022, des dispositions ont été inscrites dans le règlement médical visant à limiter la consommation d'alcool lors de l'utilisation d'un aéromodèle et la commission médicale avait recommandé de caler le taux autorisé sur celui du permis de conduire (concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,50 gramme par litre ou par une concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,25 milligramme par litre).

Un décret de 2022 ([Décret n° 2022-978 du 2 juillet 2022](#)) est plus restrictif et limite la concentration d'alcool dans le sang égale ou supérieure à 0,20 gramme par litre ou par une concentration d'alcool dans l'air expiré égale

ou supérieure à 0,10 milligramme par litre pour l'utilisation d'aéronefs sans personne à bord.

Dans le cadre de la pratique de l'aéromodélisme, nous sommes concernés par ce décret pour les cas suivants :

- l'utilisation d'aéromodèles de plus de 900g
- l'utilisation d'aéromodèles à moins de 30m de personnes
- l'utilisation d'aéromodèles à moins de 150m de rassemblements de personnes (manifestations)
- l'utilisation d'aéromodèles de nuit.

Pour rappel, en cas de contrôle, le fait d'avoir un taux compris entre 0,2 et 0,5g/l de sang dans une des conditions ci-dessus, le télépilote

de loisir s'expose à une contravention de 4^{ème} classe. En cas de taux supérieur à 0,5g/l, il s'agira d'un délit dont la peine maximale encourue est de 2 ans d'emprisonnement et 4500 € d'amende.

Les forces de l'ordre peuvent donc à tout moment contrôler les télépilotes que ce soit sur nos terrains ou lors de manifestations. Nous invitons les dirigeants à diffuser largement cette information. ■



Raphaël Guidi

Refonte des qualifications

La refonte des qualifications est lancée

Entamée depuis le 31 mai avec la mise en place de la qualification d'Initiateur Aéromodélisme Club (IAC), les premières sessions de formations pratiques pour la délivrance des qualifications AFA (Assistant Formateur en Aéromodélisme) et FFA (Formateur Fédéral en Aéromodélisme) ont été lancées en juin dans la LAM Ile de France.

Une séance de formation d'Assistant Formateur en Aéromodélisme a donc été réalisée avec succès auprès de juniors du Club Modélisme de Saclay. Elle s'est déroulée le 19 juin dans les locaux du club grâce au soutien précieux de son président Thierry Dauchez.

Concernant la qualification de Formateur Fédéral en Aéromodélisme, le Model Club Buxéen a organisé une

journée le 29 juin dernier. Huit membres du Model Club Buxéen, des Coucous d'Étampes et des Mouettes d'Épinay-sur-Orge étaient présents pour suivre la formation pratique qui aboutit à la délivrance de la qualification.

Ces séances ont permis de valider le déroulement de ces nouvelles qualifications. Les modules théoriques de formation seront accessibles à l'ensemble des licenciés intéressés via l'espace licencié après la réouverture de l'extranet pour la bascule et les ligues sont incitées à organiser d'ici la fin d'année avec appui des EFAM des sessions de formation pratique.

Nous invitons les clubs qui ont des adhérents souhaitant s'investir dans la formation à les inciter à suivre les formations car le besoin de formateurs décidés à accueillir de nouveaux pratiquants dans les clubs est important pour l'avenir. ■

Formation mécanique du vol
Rédaction : Franck Auquerre

NOTIONS DE METEOROLOGIE

FORMATION À LA SÉCURITÉ
Quel comportement adopter pour assurer la sécurité ?

FORMATION À LA RÉGLEMENTATION
Quelles sont les règles à respecter dans le cadre de la pratique de l'aéromodélisme ?
Sur quels points faut-il être vigilant concernant le respect de la réglementation au cours des activités de formation ?

L'Aéromodélisme Les pieds sur terre... la tête dans les nuages

Subventions

Quelles sont les subventions (hors FFAM) qu'un club peut obtenir ?

+ Les subventions via Le Compte Asso : **Le Compte Asso**

Le compte asso est le site officiel de gestion des associations. Il vous permet d'effectuer un certain nombre de démarches administratives : demander un numéro de SIREN, déclarer les activités de bénévolat, faire les demandes de remboursement pass'Sport mais aussi demander une subvention.

1. Projets Sportifs Fédéraux dites "subventions ANS" dont la commission d'attribution est du ressort de la fédération (voir article sur le PSF 2024 ci-dessous). La campagne a lieu tous

les ans, vers le mois d'avril. Une communication fédérale est adressée à tous les clubs FFAM.

2. Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) est un dispositif financier de soutien au développement de la vie associative de l'Etat.

Ce fond soutient :

- la formation des bénévoles : Les appels à projet "FDVA – formation des bénévoles" sont organisés par les services de l'Etat (administration centrale et réseaux DRAJES et SDJES) et sont publiés en début de chaque année. Ce "FDVA – Formation des bénévoles" soutient des associations nationales et locales ;
- les associations pour leur fonctionnement et leurs projets innovants, dans la suite de l'ancienne réserve parlementaire. Ce dispositif est entièrement déconcentré. Les appels à projet sont en ligne chaque année

(en général à partir de janvier). Les campagnes sont régionalisées, les dates ne sont pas toutes identiques.

Un même projet ne pourra pas être financé par le FDVA et par le Projet Sportif Fédéral.

+ Les subventions locales

Selon les régions, des subventions peuvent être accordées pour vos projets (compétition, sport féminin, action en faveur des personnes en situation de handicap, etc.).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseil départemental ou régional et communauté de communes pour connaître les dispositifs financés. Nouer des contacts avec les responsables politiques de vos villes et de vos communautés de communes, qui peuvent aussi parfois vous verser une subvention pour le fonctionnement de votre structure. ■



Campagne projets sportifs fédéraux (PSF) - ANS 2024

Pour l'année 2024, l'enveloppe octroyée à la fédération dans le cadre de la subvention pour les projets sportifs fédéraux s'élevait à 73 100 € (+ 4000 €/2023).

Une répartition homogène sur les territoires ainsi qu'un équilibre entre les montants accordés pour les clubs et les organismes déconcentrés ont été respectés (au moins 50% de la somme réservés aux clubs) selon les directives de l'agence.

Les projets des dossiers déposés devaient être en adéquation avec le projet fédéral.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les dossiers de demande de financement, ont été déposés via Le Compte Associatif, des webinaires de présentation ont été réalisés par la fédération auprès de ses structures fédérales afin de les aider à compléter leur dossier sur ce support. Pour 2024, 43 dossiers ont été déposés auprès de la fédération représentant 86 actions.

Après étude de chaque dossier par la commission, 19 actions ont été refusées soit parce qu'elles ne correspondaient aux axes soutenus dans le cadre du projet

fédéral ou bien parce qu'il s'agissait de projets qui sont déjà soutenus par ailleurs dans des lignes spécifiques du budget fédéral.

La répartition de l'enveloppe pour 2024 est donc la suivante :

| ANS 2024 | Clubs | CDAM | LAM | TOTAL |
|------------------------|---------|---------|----------|-----------------|
| Nb dossiers | 28 | 4 | 11 | 43 |
| Nb actions | 40 | 6 | 21 | 67 |
| Montant accordé | 36 550€ | 6 500 € | 30 050 € | 73 100 € |

Quelques exemples d'actions soutenues : organisation de SAPA, activités de formation, organisation de compétitions, actions en faveur d'un public en situation de handicap ou auprès des féminines, etc...

Rendez-vous au printemps 2025 pour la prochaine campagne de subvention. ■

Petites annonces

Flash RC recrute ! Nous cherchons un conseiller commercial et SAV Senior ainsi qu'un conseiller technique et commercial Junior. Passionné par le modélisme RC et le travail en équipe ? Rejoignez-nous !

À propos de Flash RC : Basée près de Grenoble, Flash RC est

spécialisée dans le modélisme RC (avions, voitures, bateaux). Nous fabriquons, importons et distribuons nos produits à l'international.

Ce que nous offrons : Un environ-

nement de travail stimulant avec une équipe jeune et motivée.

Intéressé(e) ? Envoyez votre CV et lettre de motivation à : support@flashrc.com



[Voir l'annonce complète](#)